

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 septembre 2022

Association La Farandole de Soings

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée en préfecture du Loir et Cher, le 30 septembre 2008, n°de dossier W4113000818 siège social : Mairie rue de Selles sur Cher, 41230 Soings en Sologne

Le 23 septembre 2022, à 18h30, les membres de l'Association La Farandole se sont réunis à la salle des associations en assemblée générale ordinaire sur convocation par mail de la présidente, Mme Astrid Devoucoux.

L'assemblée était présidée par Mme Astrid Devoucoux, présidente de l'association. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme Lorjou Florence, trésorière de l'association.

L'association n'étant pas agréée (par aucun ministère), et que les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum, aucun quorum automatique ou minimum n'est applicable.

10 membres présents (Astrid Devoucoux, Florence Lorjou, Angélique Sausset, Yoan Devoucoux, Loïc Lorjou, Nathanaëlle Desmoulières, Katy Peronnet, Marlène Lenay, Sophie Roumier, Gwladys Capelle)

L'ordre du jour a été rappelé par la présidente :

- rapport moral et financier - élection des nouveaux membres du bureau - projets pour 2023 - montant de la cotisation

Il a été fait la lecture des différents bilans :

- bilan moral de la Farandole pour l'année scolaire 2021/2022 - bilan financier de l'association

La présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Rapport moral et financier L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité

-Élection des nouveaux membres du bureau de la Farandole

L'ensemble du bureau étant démissionnaire , les candidatures étaient :

Astrid Devoucoux au poste de présidente. L'assemblée générale adopte la

délibération à l'unanimité

Jérémy Garnier au poste de président adjoint. L'assemblée générale adopte la

délibération à l'unanimité

Julie Dussuchal au poste de trésorier. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité

Gwladys Capelle au poste de secrétaire. L'assemblée générale adopte la délibération à

l'unanimité

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 septembre 2022

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Les personnes habilitées à faire fonctionner le compte sont : Astrid Devoucoux présidente de la Farandole, et Julie Dussuchal, trésorière.

L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

L'année 2021-2022, la Farandole comptait 15 membres au comité dont 6 au sein du bureau. L'association comptait également 44 adhérents (membres de la Farandole inclus).

Toutes les manifestations prévues ont pu être organisées pour la plus grande joie des enfants.

Le solde en Banque au 15 septembre 2022 est égal à 2220,27€.

Nos Projets d'activité pour l'année scolaire 2022/2023 sont :

- Halloween le 30 octobre 2022 -Range ta chambre le 04 décembre 2022 -Carnaval 19 mars 2023 -Kermesse 19 juin 2023 (date a confirmer)

Le montant de la cotisation d'adhésion annuelle a été votée à 3€. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, et signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

À Soings en Sologne, le 29 septembre 2022

La présidente de séance,  
Astrid Devoucoux



La secrétaire de séance,  
LORJOU Florence

